

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 014-911/13/CC

■ Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Enveloppe FEDER "Quartiers Sensibles" Axe 4 - Mesure 1. Reprogrammation et Attribution de subventions. DES 13/10805/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de six ans (soit jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre Contrats Urbain de Cohésion Sociale de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- soutien à l'économie et à l'emploi,
- accessibilité et mobilité,
- cohésion sociale et territoriale.

Le Préfet de Région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié à Marseille Provence Métropole l'attribution d'une subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » de 9 874 991 euros dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 19 749 982 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de cette subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » approuvée par délibération DEV 001-457/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

A ce jour, 82 opérations ont été programmées pour un montant total FEDER de 8 760 388,28 euros (89% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 20 351 056,12 euros.

C'est à ce titre que trois porteurs de projet ont déposé à la Direction Europe et Subventions un dossier de demande de subvention FEDER. Il s'agit de :

- n°47224 Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Réalisation du pôle de création d'entreprises à vocation sociale en ZFU à la Cabucelle Marseille 15^{ème} » ; demande de subvention FEDER de 2 600 000 euros sur une dépense éligible de 6 199 022 euros HT.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

- n°47168 Association Latinissimo pour une demande de soutien à la réalisation du projet « La fiesta des Minots 2013 » ; demande de subvention FEDER de 30 000 euros sur une dépense éligible de 104 126 euros HT.
- n°47139 Coopérative Energie Bat pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Soutien des actions 2013 » ; demande de subvention FEDER de 65 000 euros sur une dépense éligible de 223 493 euros HT.

De plus, après contrôle de service fait, un avenant à la convention FEDER est nécessaire sur l'opération suivante :

- n°35319 : association Création d'un lieu multi accueil Petite Enfance pour l'opération «Création crèche de la Friche de la Belle de Mai» dont l'aide FEDER de 405 183 euros sur une dépense éligible de 1 392 958 euros TTC a été votée en Conseil de Communauté du 23 décembre 2009. La convention FEDER a été signée le 26 janvier 2010, un avenant n°1 de prolongation des délais le 4 octobre 2011 et un avenant n°2 modifiant la dépense éligible le 9 janvier 2013.
Après contrôle de service fait, le bénéficiaire a justifié une dépense inférieure à celle retenue au titre de l'avenant n°2 sans toutefois être supérieure à celle initialement prévue à la convention. Pour ne pas faire supporter une diminution de l'aide FEDER au bénéficiaire, un avenant n°3 de modification du plan de financement est nécessaire.

Le comité technique de programmation MPM FEDER/FSE du 14 novembre 2013 et le comité Europe du 25 novembre 2013, ont donné :

1) un avis favorable à la reprogrammation de l'opération n°35319 : association Création d'un lieu multi accueil Petite Enfance pour l'opération «Création crèche de la Friche de la Belle de Mai» pour modification du plan de financement avec prise d'un avenant ;

2) un avis favorable à l'attribution des aides FEDER suivantes :

- - 2 600 000 euros sur une dépense éligible 5 141 590,40 euros HT à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Réalisation du pôle de création d'entreprises à vocation sociale en ZFU à la Cabucelle Marseille 15ème » n°47224 ;
- - 30 000 euros sur une dépense éligible de 104 126 euros HT à l'Association Latinissimo pour une demande de soutien à la réalisation du projet « La fiesta des Minots 2013 » n°47168 ;
- - 65 000 euros sur une dépense éligible de 223 493 euros HT à Coopérative Energie Bat pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Soutien des actions 2013 » n°47139.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 16 février 2012 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentée par les porteurs de projet ;
- La demande d'avenant à la convention attributive présentée par le bénéficiaire ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 14 novembre 2013 ;
- Le comité Elus Europe du 25 novembre 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet de levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projets leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la Communauté Urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subventions FEDER présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet Marseille Provence Métropole « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Article 2 :

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- - 2 600 000 euros sur une dépense éligible 5 141 590,40 euros HT à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Réalisation du pôle de création d'entreprises à vocation sociale en ZFU à la Cabucelle Marseille 15ème » n°47224 ;
- - 30 000 euros sur une dépense éligible de 104 126 euros HT à l'Association Latinissimo pour une demande de soutien à la réalisation du projet « La fiesta des Minots 2013 » n°47168 ;
- - 65 000 euros sur une dépense éligible de 223 493 euros HT à Coopérative Energie Bat pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Soutien des actions 2013 » n°47139.

Les subventions FEDER sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B340 - Nature 20411 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et Nature 20421 pour les subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé – Opération 2010/0089 « SG FEDER Axe 4-1 Quartiers sensibles ».

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Article 3 :

Est approuvée la reprogrammation de l'opération pour modification du plan de financement et l'avenant qui en découle pour l'opération suivante :

- n°35319 «Création crèche de la Friche de la Belle de Mai» portée par l'association Création d'un lieu multi accueil Petite Enfance.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications, conventions et avenants FEDER afférents à ces dossiers.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI